



LA PHEROMONE N°70 NOVEMBRE 2022

L'EDITO

Grand moment que ce congrès de Quimper, tout était au RDV, les exposants, les congressistes, les visiteurs, les bénévoles.

Un grand merci pour votre participation, le congrès de Quimper restera comme l'un des plus grands congrès apicoles de France.

Nous devons déjà penser à la saison 2023, la Ruche Finistérienne vous propose son nouveau catalogue avec comme tous les ans quelques nouveautés, un peu de retard dans sa publication du fait du congrès et de la négociation des pots plastiques. Afin d'ajuster au plus vite les commandes chez nos fournisseurs, il est impératif que vous respectiez la date du 15 décembre pour le retour de vos bons de commandes.

Pour les formations 2023, les dates et les modalités d'inscription seront en ligne sur le site de l'Abeille Finistérienne avant la fin novembre.

Signons l'Appel de Quimper sur le site de l'UNAF

Bien à vous
Gilbert MORIZUR



À venir...

Fin nov sur le site de l'AF publication des dates de formations 2023

15 décembre 2022 retour des bons de commandes

Janvier 2023 AG de l'Abeille Finistérienne

Fin février 2023 distribution du matériel



BILAN DE SAISON 2022

Après la saison 2021 qui restera dans les mémoires comme une année désastreuse, les apiculteurs espéraient une année favorable. C'était sans compter avec la sécheresse exceptionnelle qui a perduré durant de très long mois dans la plupart des régions de France. Jamais les récoltes n'ont été aussi hétéroclites avec des grandes zones où la production a été plus que médiocre et d'autres où les apiculteurs ont réussi de belles miellées.

L'hiver 2021/2022 a été relativement doux sur l'ensemble du territoire et dès les premiers beaux jours, les colonies d'abeilles ont repris leur activité. Les apiculteurs se sont alors réjouis d'une bonne sortie d'hivernage laissant pressentir une très belle année.

Bénéficiant de températures clémentes, les abeilles ont pu bénéficier des floraisons printanières.

Les récoltes de **colza** et de fleurs de printemps se sont donc révélées plutôt bonnes.

Les récoltes de miel de **châtaignier** sont, elles, partout, médiocres ainsi que dans les zones où la végétation a souffert du manque d'eau et des jours de canicule, les miellées se sont avérées, elles aussi, globalement mauvaises.

Dans les Monts d'Arrée, dans les Landes notamment où les apiculteurs ont été confrontés aux incendies, les miellées de **bourdaine et de bruyère** ont été inexistantes.

En **Bretagne** de façon générale, les apiculteurs semblent plutôt satisfaits de leur saison même si en été la végétation a souffert.

Le **bouleversement climatique, ressenti par les apiculteurs depuis une bonne quinzaine d'années, est bien là**. Les floraisons sont de plus en plus précoces et rapides. Dans beaucoup d'endroits dès juillet la saison est terminée.

Pour les apiculteurs, les récoltes n'ont jamais été aussi aléatoires alors que les abeilles demandent un soin de tous les instants.

En raison du manque d'apport de nectar qui a engendré des réserves plus que réduites pour l'hivernage et de la prédation conjuguée du frelon asiatique et du frelon européen très présents cette année, **de nombreux apiculteurs, malgré toute leur attention, sont inquiets et se demandent si leur cheptel parviendra à survivre à l'hiver dans de bonnes conditions.**

En espérant que les pluies automnales et hivernales, réapprovisionnent les nappes phréatiques !



CONCOURS DES MIELS PALMARES 2022

Le samedi 1^{er} octobre dernier à la mairie de Quimper a eu lieu le concours départemental des miels.

Les échantillons déposés ont été soumis à l'appréciation de jurés apiculteurs ou consommateurs. Ils ont eu le plaisir de pouvoir découvrir et déguster des miels variés et de grande valeur. Les quatre critères qui déterminent l'obtention d'une médaille, à savoir le visuel, l'olfactif, le gustatif et le tactile ont alors été passés au crible. 83 miels concouraient dans 5 catégories différentes selon leurs origines florales.

Voici le palmarès 2022 :

Catégorie miel de printemps :

Or : Guillaume KERMARREC

Argent : IBIS Kergaradec (Gilbert MORIZUR)

Bronze : Thierry HASCOAT

Catégorie miel de fleurs clair :

Or : Conseil départemental 29 (Michel LARZUL)

Argent : Yprema (Henri GUIBON)

Bronze : Mairie de Landivisiau (Alexandre MORIZUR)

Catégorie miel de fleurs ambré :

Or : Monique PERRIN

Argent : EARL Les Ruchers du Léon

Bronze : Pierre-Yves RANNOU

Catégorie miel de sarrasin :

Or : Pierre-Yves RANNOU

Argent : GAEC Miellerie du Steir

Bronze : Jacques LE DUIGOU

Catégorie coup de coeur du jury

Joël BRIGANT

Pierre-Yves RANNOU

Aurélié DARBLAY

L'Abeille Finistérienne adresse ses sincères félicitations aux lauréats du concours.



Commande de matériel CATALOGUE 2023

La saison apicole 2022 est terminée, il faut penser à préparer la saison 2023.

Comme chaque année, deux possibilités pour passer commande :

- Version papier : le bon de commande est fourni en pièce jointe.
- Version numérique : directement en ligne via le site internet de l'Abeille Finistérienne : www.abeille-finisterienne.fr



Le paiement en ligne est entièrement sécurisé car la gestion est assurée par le Crédit Mutuel de Bretagne.

NOUVEAUTÉ 2023

Cette année, nous vous proposons les pots plastiques conditionnés en **sachet de 100 unités**.

En effet, notre fournisseur de pots plastiques, la société Tepp-Hélios ayant fait faillite, nous avons dû rechercher un nouveau fournisseur, d'où l'augmentation du tarif par rapport à l'an passé et un nouveau conditionnement afin de limiter les coûts.

ATTENTION :

A la demande de nombreux adhérents et ceci afin de faciliter la gestion financière de ces commandes ; toutes les commandes passées en ligne devront impérativement être réglées dans leur intégralité.

Pour ceux qui souhaitent procéder comme les années précédentes avec un acompte de 30%, il faudra passer commande avec le bon de commande en version papier

Vous trouverez joint à la Phéromone le **catalogue 2023**, avec l'ensemble des références disponibles et à l'identique du site internet.

Les bons de commande « Matériels » et « Pots » sont à retourner pour le **15 Décembre 2022** à l'adresse suivante :

LA RUCHE FINISTERIENNE

Chez Mme Aurore LANDRIEUX

11 rue du Docteur Maze

29450 SIZUN

N'oubliez pas de cocher le lieu où vous souhaitez récupérer votre commande.

La distribution de matériel et des pots sera réalisée courant Février 2023 : les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.



UN CADEAU POUR NOËL ??

Vous recherchez un cadeau original ou tout simplement faire plaisir à Noël ?

Nous proposons à la vente des vareuses avec broderie du logo de l'Abeille Finistérienne au tarif de **70€ TTC**

- **Fermeture à double ruban auto agrippant, anti-intrusion, coutures haute résistance.**
- Très résistant à l'usure, à l'abrasion et au déchirement. **Idéal en utilisation intense**
- Le coton sergé est confortable et bien aéré, parfait pour une utilisation optimum en été.
- La rigidité de l'ensemble du voile en coton sergé doublé (600gr) assure un maintien efficace, une bonne visibilité et une parfaite protection de la face et de la tête. La coupe ample du modèle assure une bonne ventilation intérieure et évite que le blouson ne colle à la peau.
- La rigidité de l'ensemble du voile assure un grand confort et une protection maximum du visage. Un contrôle intérieur visuel permet de vérifier la fermeture du voile.
- 2 poches latérales.
- 1 poche poitrine avec fermeture éclair.

Pour que votre vareuse soit sous le sapin en temps et en heure,

merci de passer commande AVANT LE 30 NOVEMBRE 2022 .

Envoyez vos commandes et règlements par courrier :

Chez Mr Gilbert Morizur
24 rue Jean Piaget
29200 BREST

N'OUBLIEZ PAS DE PRECISER LA TAILLE DU VETEMENT !!!



N'oubliez pas que la déclaration des ruches est une **obligation annuelle** pour tout apiculteur, ceci dès la détention de la première colonie.

Elle doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022.

Vous pouvez accéder à la déclaration en ligne sur le site du ministère de l'agriculture :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Cette déclaration en ligne est à privilégier car elle vous permet de recevoir automatiquement votre récépissé.

Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, vous pouvez toujours réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire CERFA n° 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration